Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260407-26040702-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 7 AVRIL 2026

Date de convocation : 26 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 29

Etaient présents :
Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERRY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Alain CHARLES, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Michel LABBE, Erwan LANDURE, Clotilde LE GOFF, Fanny LE SAINT, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :
Erwan GAGNON, pouvoir à Céline LAMOUR

Secrétaire de séance : Gwenn DESPLANCHE

26.04.07.02 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif qui est doté d'une personnalité juridique distincte de la commune.

En application du Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L123-6 et R 123-7 et suivants, le conseil d'administration est présidé par le Maire, il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire dont:

- Un représentant des associations qui interviennent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion;
- Un représentant des associations familiales désigné par l'UDAF;
- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées;
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

Le nombre des membres est fixé par délibération du conseil municipal.

L'article R123-8 du code précité, dispose que *"les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret."*

Il vous sera proposé:

- De fixer le nombre d'administrateurs élus et nommés du CCAS à 16 (8+8), plus le maire ;

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260407-26040702-DE

- De désigner en séance les élus représentants le conseil municipal :

Président	Titulaires
Maire	Vice-Présidente : Véronique PROVOST
	Danielle SANJOSE
	Jean-Pierre LANDURE
	Nathalie DERRIEN
	Anne-Lise PRIGENT
	Gwenn DESPLANCHE
	Anthony MINOC
	Céline LAMOUR

Il y a en moyenne 4 séances par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 7 avril 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI